

Préavis municipal relatif à la réfection du  
chauffage du Temple

---

N° 29/ 3 mars 2009

AU CONSEIL COMMUNAL DE BALLAIGUES

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

**Préambule**

Faisant suite à une lettre du SESA nous informant qu'à partir de fin 2014 les citernes à simple paroi devront être mises hors service ou assainies par la pose d'un double manteau intérieur et sachant que la chaudière de notre temple date de 1971, la Municipalité a décidé de mettre au budget 2009 le changement de la chaudière. Cependant, plusieurs questions sont alors apparues :

- Quelles sources d'approvisionnement et quel système de chauffage choisir ?
- Pourrait-on travailler avec le solaire ?
- L'orgue supporte-t-il des changements de température (chauffage rayonnant) ?

Pour répondre à toutes ces questions la Municipalité a mandaté le bureau « Sol-Air Concept » pour un bilan thermique complet du Temple.

**Descriptif des travaux**

Après étude du rapport final de Sol-Air Concept, la Municipalité a décidé de :

1. Isoler les combles, (gain 30 % de la dépense énergétique),
2. Utiliser le gaz naturel comme énergie de chauffage,
3. Changer la chaudière et ajouter des vannes thermostatiques,
4. Mettre hors service la citerne actuelle,
5. Repeindre tout l'intérieur de l'église.

Les travaux consistent en la réfection de la chaudière, la creuse pour l'amenée du gaz, la pose d'une couche de 20 cm d'isolant dans les combles et la peinture complète de l'intérieur du Temple.

./.

## Coût des travaux

Les coûts prévus, calculés pour la plupart sur la base de devis rentrés, sous réserve de choix et options à décider, sont les suivants :

• Chauffage	39'000.-
• Peinture	13'000.-
• Isolation	20'000.-
• Divers et imprévus	8'000.-
• <b>Soit un total de</b>	<b><u>80'000.-</u></b>

## Financement

Il est prévu de couvrir le coût de ces travaux par la trésorerie courante.

## Conclusion

La Municipalité demande au Conseil communal :

1. d'approuver le programme des travaux décrits ci-dessus,
2. de l'autoriser à couvrir le coût des travaux, d'un montant total de **80'000.- fr.** par les liquidités courantes.

La Municipalité reste volontiers à disposition du Conseil communal et de la Commission pour fournir tous renseignements complémentaires et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Raphaël Darbellay

Le secrétaire :

J.-Daniel Bezençon